CONDITIONS.

Aucun abonnement [illegible], à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se rendre [illegible], n'en ait fait connaître son intention [illegible] de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis [illegible] en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, [illegible] par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. [illegible] est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis [illegible] le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On [illegible] abonnemens à l'année, p[illegible] publier leurs avis, à des [illegible] raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Pour faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DÉPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	10 Octobre,
[illegible]	[illegible] Décembre,
20 [illegible]	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible] Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE [illegible], CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 30 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe ZILIA, capit. G. Lavallée, ayant [illegible] son fret engagé, prendra des passagers [illegible] une belle dunette [illegible] offre [illegible] agréables aux passagers qui seront parfaitement bien [illegible] par le capit. Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à [illegible] GARNIER.

13 mars—15

POUR BAL[illegible]

Le brick neuf fin voilier [illegible]CHUS, capitaine Moses, a besoin de [illegible] de 300 barils pour compléter son chargement. S'adresser à bord, au-dessous de la rue de la Douane, ou à

HARRISON, BROWN et C°.

13 mars Rue Royale, N°. 117.

POUR LA HAVANE.

La goëlette HANNA, capitaine Granados, recevra du fret et des passagers pour le dit port; et partira sans faute [illegible] du courant. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] bord.

13 mars—2

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, SHAMROCK, capit. Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret du reste, s'adresser à

7 mars I. OGDEN & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garrin, maintenant en chargement sur la Levée, ayant une partie de son chargement engagée, et partira samedi prochain. Pour fret ou passage, ayant des beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à

SAML. P. MORGAN & CO,

7 mars rue du Camp, No. 47.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A. I., SARAH & CAROLINE, capit. Prince, partira le 15 courant. On peut y accommoder des passagers, s'adresser à bord, ou à

7 mars LINCOLN & GREEN.

POUR MARSEILLE.

IL ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau Bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à

JULES LE BLANC,

mars rue Royale, No. 12.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord [illegible], sera expédié dans le courant de cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. DUFART,

6 mars rue Royale, No. 106.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 150 tonneaux, s'adresser à

6 mars J. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART,

7 mars rue Royale, No. 10.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,

22 fév rue Royale, No. 103.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

8 fév. Rue Royale, No. 117.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. LAFAYE, au domicile de MM. Dufour & Desbois, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. Fouché Corget, rue Royale:

VINS en barriques St.-Emilion, de 1822, 1825 et 1827, 1er. et 2ème. crûs; dito Grave-Condat de 1831, 1ere [illegible] en caisses, de St.-Emilion et Médoc, qualités [illegible] et ordinaires; dito Blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité; dito Grave-Barsac, de 1825, dito; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes; idem vieille en barils; Anisette surfine en paniers; Champignons, Soups, &c. pecs, 1ère. qualité; Eau de Cologne, Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures:—Vins St.-Emilion, 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure; dito Canon, 1825, do. do.; dito St.-Emilion, de 1825, en caisses; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1827.

4 mars Pre. LAFAYE.

AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES.

ON donne avis aux propriétaires d'immeubles que (pour l'avantage et la commodité du public) un registre [illegible] ouvert rue St. Louis, No. 10, pour y enregistrer [illegible] biens-fonds de toute sorte, soit pour vendre ou pour louer, ainsi pour enregistrer des maisons, parties de maisons, [illegible] ou esclaves qu'on [illegible] vendre ou louer.

Les personnes qui ont besoin de domestiques, parties de maisons ou magasins, peuvent, en s'adressant au bureau [illegible] d'Everitt, effectuer plus promptement leur objet [illegible].

[illegible] la plus stricte attention sera donnée aux affaires qu'on [illegible] à M. Everitt, et il ne demandera qu'une commission modérée.

Bureau d'immeubles et de courtage d'EVERITT,

21 [illegible] rue St. Louis, No. 10.

[illegible], 16 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir:

1o. ABRAAM, nègre âgé de 16 ans; 2o. CHARLES, nègre âgé de 12 ans; 3o. DICK, nègre âgé de 12 ans.

4o. UN TERRAIN situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 54 pieds de face à la rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, sur 110 pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et le terrain et les bâtisses, un tiers comptant, et la balance, en deux termes égaux d'un et deux ans; le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Lundi 15 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Allen Miner Forsyth, un nègre nommé LAKE, âgé d'environ treize ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mars

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans:

50 boites prunes fraîches,
300 paniers huile pour salade,
150 demi paniers do. ayant droit au drawback,
15 balles ficelle, 15 barrillets cerises,
200 tierçons riz première qualité,
100 caisses tabac à chiquer, assorti,
60 barils eau de vie du pays, 60 do. genièvre,
100 barils vieux whiskey de Monongahela,
10000 gallons huile à lampe, 60 balles bouchons,
1000 caisses vin rouge, qualités assorties,
1000 rames papier pour enveloppe,
400 barriques vin rouge de Marseille, 50 do Bordeaux
100 barils vin sec, 100 do. do. doux,
400 barillets graisse, 150 paniers bouteilles,
100 boîtes thé, 50 sacs café, 100 caisses pipes,
25 caisses absynthe française,
100 do. concombres assortis,
100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.

F. H. PETITPAIN,

12 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse.

LAMPIONS.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 grosses Lampions dans des boîtes de carton, contenant une quantité suffisante pour durer 8 mois; d'une qualité supérieure, donnant une belle lumière et consumant très peu d'huile. E. JOHNS & CO,

Rue de Chartres, No. 113, et encoignure du Camp et Commune. 12 mars.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions:		
	Pension, pour 10 mois,	$300
	Demi-pension, do.	200
	Externat, do.	100
	Blanchissage, do. (au choix des parens)	20
	Harpe, par trimestre	30
	Piano, do.	21
	Chant, do.	21
	Danse, do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfants sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, [illegible] dans de plus [illegible].

[illegible] 20 fév

CIRAGE [illegible] FRANÇAIS DE M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnois, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été [illegible] pour découvrir un procédé qui remplacera [illegible] compositions de grand prix, et qui non seulement [illegible] de conserver le cuir, mais encore de lui donner [illegible] plus brillant et une la moitié de la peine. Son [illegible] c'est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais sous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boite contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

PARFUMERIE FRANÇAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,

9 fév No. 77, rue de la Levée.

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO.

19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Bellochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis.

19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—60 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée.

GENIÈVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 14.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

3 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET
3 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un bureau heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les [illegible] mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $10,000 $12,000 $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,

Vieille Levée, No. 40, près les Magazins Bleus.

☞ N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—1 ☞

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. James, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars ☞

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall*.

V. FORTIER,
C. FORSTALL,

6 mars—1m rue Conti, No. 13.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée.

S. J. SYLVESTER,

25 fév rue du Camp, No. 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. J. DOMINGON.

VENDREDI 5 avril, à midi, il sera vendu à la bourse, HUIT TERRAINS de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, faisant face au chemin à coulisses, ilet No. 64, conformément au plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer.

Le LOT No. 1, forme l'encoignure des rues Célestine et Champs Elysées, fait face au chemin à coulisses, [illegible] 31 pieds 11 pouces 5 lignes, sur une profondeur [illegible] pieds 11 pouces sur la rue Célestine.

Le LOT No. 2, attenant au No. 1, a 31 pieds [illegible] 5 lignes de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les LOTS Nos. 5, 6, 7 et 8, attenant l'un à l'autre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur le chemin à coulisses et 127 pieds 10 pouces de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure et ayant face sur le chemin à coulisses.

Le LOT No. 3, ayant 50 pieds de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, avec une grande bâtisse dessus de 40 pieds de face sur 45 de profondeur. Ladite maison est construite des meilleurs matériaux et dans le style le plus élégant, elle se compose d'un large portique et d'un vestibule, une galerie et 2 cabinets, une grande citerne joignant la maison et un beau puits en pierre dans la cour; une cuisine de 30 pieds sur 15—la cuisine est composée de deux appartemens, un pour la cuisine et l'autre pour chambre de domestique.

Le LOT No. 4, ayant 77 pieds 10 pouces 6 lignes, fait face au chemin à coulisses et a une profondeur de 127 pieds 10 pouces; il y a sur ledit lot une maison neuve de maître, de 36 pieds sur 45; elle est batie des meilleurs matériaux et fort élégamment—elle consiste en une galerie sur le devant, un passage au milieu avec deux chambres de chaque côté et une grande salle à manger par derrière. Ladite maison est bâtie pour l'usage d'une famille nombreuse; il y a une grande citerne *attenant à la maison*, un beau *puits* en pierre, une cuisine de 39 pieds sur 12 divisée en trois appartemens, un pour cuisine, et les deux autres pour chambres de domestique; une écurie de 70 pieds sur 12, composée d'une remise et d'une étable; la devanture de la maison est pavée en coquilles. Cette propriété est assurée pour un an à partir du 17 novembre 1832; un plan des bâtisses ci-dessus désignées sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Las. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs 15 mars—17t

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, le nègre Carey, âgé d'environ 23 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent pressier, parfaitement entendu au travail d'une imprimerie, bon charretier et domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendant de la succession de feu Balthazar Dusuau, savoir:

1°. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 24 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2°. DEUX TERRAINS situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas ou rue de la Vieille Levée, dans l'îlet *numéro 9*, dont l'un fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 71 pieds de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et celui-ci traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orléans fait par Jacques Tanesse, *voyer de la ville, et déposé* au bureau de feu Michel de De Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814. avec les bâtisses qui sont dessus.

3°. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. [illegible] et Duméché, ilet No. 27, désigné par le No. 2, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 27 fév

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 22 mars, à midi, pour compte de la succession de feue Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 120 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions: 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 20 avril prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Iberville en date du 9 mars courant, les esclaves suivans dépendant de la succession de feu Dominique de Verbois:

DALILA, négresse borgne, âgée de 60 ans.
JUSTINE, négresse de 25 ans, domestique de maison et bonne couturière.
JOE, nègre âgé de 15 ans.
PAUL SMITH, nègre de 17 ans.
BILLY, nègre de 17 ans.
SUCKY, négresse de 55 ans, bonne blanchisseuse.
EDY, de 30 ans, bonne négresse de champ.
SILLY, négresse de 14 ans, bonne couturière.
JOHN, nègre de 22 ans, charretier.
HARRIS, nègre de 22 ans, charretier.
JUPITER, nègre de 23 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.
RANDALL, nègre de 25 ans, bon charretier.
MOSES, nègre de 22 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.
CHARLES, nègre de 26 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.
BOBOIS, nègre de 35 ans, scieur et laboureur, adonné à la poison.
MARY, mulâtresse de 17 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière et couturière.
ALINE, mulâtresse orpheline, âgée de 4 ans.
JUDITH, négresse de 22 ans, bonne cuisinière, avec son enfant, âgée de 4 mois.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets, par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 21 mars, à la Bourse, à midi, un TERRAIN situé rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, mesurant 89 pieds de face sur 100 de profondeur, ensemble avec la maison principale, composée de deux chambres, trois cabinets et autres dépendances.

Conditions: moitié comptant, un quart à 4 mois et l'autre quart à 8 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 16 mars.

CHEVAL EPAVE—A été amené à l'épave du 6e. district de la paroisse de Jefferson, un cheval bai âgé de 4 ans, taille de 14 mains et demie, longue queue, ayant des marques blanches sur le front. Si le dit cheval n'est pas réclamé avant le 27 mars courant il sera ce jour là vendu par le syndic au coin de la rue Jackson et du grand chemin du faubourg Lafayette suivant le réglement de police de la paroisse.

16 mars. H BROWN Synd. 6e. district.

EN débarquement du bateau à vapeur Farmer et à vendre par les soussignés:

50 demi barils Mess. Bœuf, pour famille,
37 barils Bœuf première qualité,
23 tierçons Jambons de Cincinnati, 1re. qualité,
25 barils haricots blanc, 100 barillets graisse,
6 do. Jambons de bœuf,
29 barillets beurre, 5 barils do.
15 do. concombres au vinaigre,
50 barils whiskey rectifié.

16 mars LOBRE & ORAIN.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La société de *Samuel P. Morgan & Co.* est dissoute, de consentement mutuel, à partir de ce jour. William H. Morgan est chargé de la liquidation des affaires de la société.

MARY MORGAN,
JOHN WALSH,
WM. H. MORGAN.

15 mars.

MAIS EN EPIS.—400 barils Mais du pays, en épis, récemment reçus et à vendre par

MEDELICE THOMAS,

15 mars No. 77 rue de la Levée.

LE soussigné connaissant un peu la plantation des cannes à sucre, désirerait un emploi sur une habitation, il s'emploiera comme gérant ou majordome; il connaît l'agriculture l'ayant vu pratiquer dès son enfance chez lui, ainsi que pour le jardin potager; il sait lire, et connaît l'arithmétique et l'algèbre, cette dernière jusqu'aux équations. Pour de plus amples informations, s'adresser chez Mr. Guillaume, restaurateur.

11 mars ☞ JACQUES GALTIER.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c—En débarquement des barques Zilia, de Bordeaux; et Cavalier, de Marseille, à vendre par les soussignés:

20 pipes et demi-pipes eau-de-vie de 4ème preuve, marque de J. J. Dupuy & J. Braud; 116 barriques vin, diverses qualités; 200 caisses vin de Médoc; 700 do. vin blanc en bouteilles et demi-bouteilles; 40 barils vinaigre de vin blanc; 2 barils fromage de Gruyère; 10 barils sardines confites. Par le Cavalier, de Marseille, 200 caisses vin de Muscat; 300 paniers huile d'olive, surfine; 10 balles et 30 jarres amandes; 300 milliers bouchons &c.

P. E. & O. SORBE,

2 mars rue Royale, No 118.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu vendredi, 5 avril prochain, la propriété de feu M. John M. Bach.

1o. Un terrain rue Tchoupitoulas, ayant 60 pieds de face sur la dite rue, sur 210 pieds 9 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses, se composant d'une maison d'habitation, neuve, construite en cypres et briques entre poteaux, contenant 4 grandes chambres, 2 cabinets, galerie et grenier; aussi un excellent écurie, bâti en cypres, pour 18 chevaux, avec un grenier pouvant contenir 400 balles de foin; cuisine, chambre de domestique, grenier pour 50 nègres, cuisine de nègres, maison à fumer et remise, et un bâtiment à 2 étages pour hopital (de cypres) avec une grande chambre y attachée et pouvant contenir 2000 barils de maïs; toutes ces constructions datent du mois de juin dernier. Le dit lot est situé à environ 150 pieds du magasin neuf de M. Chs. Byrnes. Il n'est pas nécessaire de parler hautement de cette propriété; les amateurs jugeront d'eux-mêmes. Elle est dans la partie la plus populeuse du faubourg d'en haut et jouit en même temps de tous les privilèges de la batture du faubourg Lacourse.

Conditions: un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

2o. Un terrain situé à l'encoignure des rues *St. Jean Baptiste et de l'Orange*, faubourg Lacourse, ayant 60 pieds sur la première et 120 pieds sur la seconde, il est situé dans le 2ème. ilet, à partir de la rivière et une des meilleures encoignures de ce faubourg. Le terrain est élevé et des banquettes nouvelles y sont attachées, il joint la propriété de M. T. R. Hyde et est juste en face la propriété appartenant ci-devant à M. John Byrne, maintenant à *M. Fitz Williams. Le dit lot est aussi vendu avec* le privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

3o. Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds sur la rue Annonciation et 120 sur la rue Richard, faubourg Lacourse. Il y a sur le dit lot, une maison et une cuisine, il est *situé dans le même ilet* que la nouvelle maison de M. Booker et en face M. McNair; il est près de la rivière et jouit du privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction.

4o. Un lot d'encoignure mesurant 27 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 127 pieds 10 pouces sur la rue *Louisa*, il joint la propriété de M. D. Paulding, d'un côté et celle de M. Sloane, par derrière.

Conditions: l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets, savoir: $1833.33 payable le 19 octobre 1833, $1833,33 le 16 février 1834, $1833,33 le 16 août 1834, et la balance 2 ans après la date de la vente, en billet endossé à satisfaction.

5o. Un lot situé au faubourg Lacourse entre les rues du Camp et des Magasins, ayant 54 pieds de face rue Lacourse et 160 de profondeur, il est situé dans l'ilet où est la maison de M. John Green, et joint d'un côté la propriété de M. Purdon et de l'autre celle de G. Vance; c'est un lot très-haut et bien situé pour une résidence particulière.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction.

6o. Un lot *situé au faubourg Saulet*, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur la rue Joséphine et 78 pieds 7 pouces de profondeur.

7o. Un lot attenant au No. 6, de la même dimension.

8o. Un lot formant l'encoignure des rues Joséphine et St. Thomas, il a 100 pieds sur la première et 29 pieds 3 pouces sur la seconde, il joint par derrière le lot No. 7.

9o. Un lot joignant le No. 8, mesurant 29 pieds 3 pouces sur la rue St. Thomas et 150 de profondeur, les lots sont bien situés et presque en face la propriété de M. Joseph Henderson, rue Tchoupitoulas, maintenant occupée par Isaac Baldwin et dans le voisinage de la presse à coton à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Condition: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, la moitié payable le 1er. février 1834 et l'autre moitié le 1er. février 1835.

10. Un lot dans le faubourg Lafayette, ilet No. 17, entre les rues Jackson et Philippa, mesurant 53 pieds 5 pouces sur la rue du Chêne et 120 de profondeur.

11. Un lot à l'encoignure des rues Philippa et du Chêne, ayant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue du Chêne, et 120 pieds sur la rue Philippa et joint le lot No. 10.

12. Un lot joignant le lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur la rue Philippa et 199 de profondeur.

13. Les mêmes dimensions que le lot No. 12 et y attenant, joint par derrière par la propriété de Buisson et autres.

14. Un lot mesurant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue des Lauriers et 120 de profondeur, joignant par derrière le lot No. 12.

15. Joint les lots No. 13 et 14 à l'encoignure des rues Philippa et Lauriers, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue Laurier et 120 pieds de profondeur. Les dits lots sont tous entourés d'une nouvelle palissade, et dans un voisinage populeux et il y a différentes bâtisses qui s'élèvent sur le dit ilet [illegible] à partir de la Levée.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction ou un quart payable comptant, sans demande d'endosseur.

13. Un lot No. 15, ilet No. 5, faubourg Lacadais, rue de Washington, lequel il mesure 44 pieds 6 pouces de face 125 de profondeur, il joint sur le haut par derrière la propriété de J. B. Byrne et de l'autre par celle de T. R. Hyde et E. Johns et Evans. Ce lot est dans le voisinage immédiat de l'endroit où le chemin à coulisse doit passer.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les plans des différents lots sera exposé à la Bourse, une semaine avant la vente. 18 mars

PAR ISAAC L. McCOY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, lundi, 25 mars, à la bourse de Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir:

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgée de 21 ans; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 32 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgé de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 8 ans—Betsy do do.

ELI, âgé d'environ 40 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter à $25 par mois.

Et Mercredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No. 58 entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, soffas, buffets, horloges et vases, tables à jeu, table à manger avec six compartiments: de plus, une table ronde avec une pièce de marbre, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferremens et ustensiles de cuisine.

Aussi—Une superbe et excellente harpe récemment importée de Paris, ayant cordes et ressorts de rechange, ainsi qu'une boîte à compartimens pour mettre les cordes; cette harpe est neuve, et sera donnée à un prix modéré, pour du comptant.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion; 3 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise; aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnoles: un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions: au moment de la vente. 7 mars

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu, samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse, pour compte des héritiers de Joel Foster,—Nancy, 35 ans, blanchisseuse et repasseuse; Charlotte, 16 ans, gardienne d'enfans; Rachel, 30 ans, laboureur; Jacob, 44 ans, domestique et briquetier—tous acclimatés. Conditions—6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 mars

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de feu McDowell, décédé, il sera vendu samedi 13 avril au café Hewlett, à midi,

Une maison et Lot, situés rue St. Thomas, dans le faubourg Saulet, la maison a face sur la propriété occupée par J. Reynolds, et mesure 30 pieds sur 120 de profondeur, mesure anglaise; la maison a deux étages, [illegible] en briques.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de la moitié de trois billets, chacun de $500 à l'ordre de John Green, et payable à 2, 3 et 4 ans, depuis le 26 septembre 1832, et pour la balance du prix d'achat des billets endossés à satisfaction à 6, 12 et 18 mois, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acheteur. 16 mars

A VENDRE par THEODORE NICOLET & CO, en débarquement du navire Zilia, de Bordeaux, les marchandises ci-après, ayant droit au drawback.

16 barriques vin vieux de Médoc; 24 caisses vin rouge de St. Estèphe, St. Julien et St. Seurin; 100 paniers vin de Champagne; 400 do. huile; 10 demi-pipes eau-de-vie, do. 17 quarts; 50 barils eau-de-vie [illegible]; 25 demi-barils vinaigre blanc, do. 25 tierçons [illegible] sardines à l'huile; 16 balles amandes; 34 caisses prunes [illegible] feuilles fil à voile; 15 balles couvertures de laine, [illegible]; 10 caisses parfumeries; 1 caisse fleurs artificielles; [illegible] caisses alepine; 1 caisse mouchoirs 3-4; 2 do. do. assortis; 1 do. mouchoirs [illegible] et chemises batiste; 1 balles chemises de toile; [illegible] coutil gris; 1 caisse linge de table Damassé; 2 balles gingams, do. 1 caisse; 1 balle linge de table de [illegible]; 2 caisses bas de soie et gants de soie; 1 caisse Listons; 2 caisses mouchoirs, châles, et écharpes; 1 balles Canevas fil; 2 caisses mérinos, alepines et mouchoirs; 1 caisse soie à coudre. 6 mars.

MONSIEUR CHS. FREDERIC NORTH est prié de passer au bureau du Consulat de France, ou chez les soussignés, où l'on a quelque chose d'intéressant à lui communiquer. T. NICOLET & CO,

6 mars rue Royale.

RECU par le navire [illegible], du Havre de Grace, un superbe assortiment de pots-à-fleurs, qui avec son premier assortiment de [illegible], de pendules et de joaillerie, reçu par l'Ohio, de Philadelphie, lui permet de fournir à ses amis et le public [illegible] bien qu'aucun autre établissement de cette ville, [illegible] qualité et élégance que pour le prix.

Aussi: 50 m. [illegible] Campêche, de bonne qualité.

28 fév LOUIS MUH

T. LANAVIT.

Encoignure des rues Bourbon et Douane.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages et offre à vendre les articles suivans à des prix modérés.

[illegible] douzaines langues sèches de rennes de Russie.
[illegible] boîtes de sardines à l'huile de Nantes.
2 jarres nougat de Marseille.
[illegible] fromages hollande de tête de maures.
[illegible] meules fromage de gruyère.
300 bouteilles sirop de groseille [illegible]
12 demi-quarts jus de limon de la [illegible]
3 barils confiture gouyave en boîte
300 bouteilles fraises, framboises et [illegible]
11 barriques vin de Bordeaux, Chateau-[illegible] très-supérieur.

Vins en caisse de Bordeaux des excellens [illegible]
[illegible] Château Lafitte.
do. Larose.
do. Mouton.
do. Pontet.
do. Haut-Brion.
do. Haut-Sauterne blanc.

13 [illegible] Les emballages gratis.

DEMANDE D'UN ASSOCIE.

UNE personne formant un établissement pour l'approvisionnement des bateaux à vapeur et navires, et qui a une situation fort avantageuse pour la dite entreprise, désire prendre un associé actif et intelligent qui pourrait ajouter de [illegible] piastres. L'entreprise est susceptible de s'agrandir et étant au comptant est très avantageuse. Pour plus de détail on, est s'adresser au bureau d'Augustin Everit, rue St Louis, No. 10. On donnera et demandera des renseignements. 13 mars.

VOITURES.

LE soussigné a reçu de New-York, par les navires Nashville et Cincinnati, 8 BARROUCHES légère pour un et deux chevaux, dont quelques unes ont les dessus perfectionnés, de la manufacture de MM. Brewster & Collins, Newhaven, Connecticut. Aussi, une voiture de la fabrique de M. Carter Newark. Il tient aussi un grand assortiment de voitures, barrouches, cabriolets, Phaetons, stanhopes, tilburys, sulkeis, etc., le tout parfaitement confectionné. M. WALTON,

13 mars rue de la Douane No. 12 et 14.

3000 PIEDS Pierres plates, 80 bottes de foin et 440 gallons huile de lin anglaise, en débarquement du brick Native, à vendre par

13 mars LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Paris, et sur le Havre, payable à Paris, à vue, 30 à 60 jours de vue, constamment à vendre par

12 mars F. PERRET, rue Toulouse, No. 30.

LE soussigné a l'honneur d'inviter les personnes qui veulent mettre à la loterie, à acheter leurs billet chez lui, c'est un fait avéré que plus de billets gagnants sont sortis de son bureau que d'aucun autre établissement du monde.

On y achète les billets de Banque, qui n'ont pas cours, les souverains et autres monnaies.

S. J. SYLVESTER,

En vente des Traites sur New-York, Baltimore, Pittsburg et Nashville, à courte vue de date.

S. J. Sylvester a en vente des cartes des Etats-Unis, magnifiquement montées sur rouleaux et à bon marché.

12 mars

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de P. E. Crozat & Frère pour un magasin de souliers, situé encoignure des rues Bagatelle et Craps, où ils offrent à vendre en détail et par douzaines, un assortiment de souliers en tout genre, tel que Bottes de différentes qualités, pour hommes et enfans; brodequins en peau et en prunelle pour femmes et enfans; do. en peau pour hommes; bottines en peau et en prunelle pour femme; souliers et escarpins pour hommes et enfans, do. du pays en prunelle pour femmes, do. en peau à talons et sans talons, petits souliers et brodequins pour enfans, &c. &c.

Ils sollicitent leurs amis et le public en général à visiter leurs marchandises. PAUL EMILE CROZAT,

1 mars—1m EDOUARD CROZAT.

AVIS.—Un sellier trouverait de l'emploi en s'adressant immédiatement au No. 125, rue Bourbon.

12 mars—3

EN débarquement du brick Phœnix, 50 caisses sucre blanc, 1ère. qualité.

12 mars F. H. PETITPAIN.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Undine, de Boston, les articles suivans:

150 caisses chandelles de suif, No. 5, Long.; 275 caisses Savon, No. 1, de James Blake & co.; 100 caisses [illegible]; 20 barils Maquereaux, No. 1, 50 do. 3, 25 demi-barils do. No. 3. F. H. PETITPAIN,

8 mars Chartres et Toulouse.

GRAINES DE JARDINAGE.

LES graines que j'ai reçues ayant été essayées par plusieurs habitants respectables, et les différents essais ayant tous eu un résultat le plus satisfaisant.

Le soussigné peut avec une plus grande assurance, promettre aux personnes qui voudront bien s'adresser à lui, de ne leur livrer que des graines fraîches et de bonne qualité.

Il tient aussi pour les marchands de la campagne des assortiments très-convenables [illegible] sous les rapports.

PRE. LEMOINE,

Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans.

8 mars.

AVIS.—La société existant sous la raison de *V. Fortier et O'Lauve*, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant, V. Fortier reste seul chargé de la liquidation de la société. V. FORTIER,

6 mars—1m O. LAUVE.

ON donne avis que les souscriptions au capital de la compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, à la banque du Canal, au coin des rues des Magasins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront ouvertes jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.

J. LINTON.
SAM. LIVERMORE.
L. MILLAUDON.
LEVI PIERCE.
M. WHITE.

14 fév—00

L'ANACONDA.

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—*l'entrée est dans la rue Jefferson.*

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans au-dessous de 12 ans ne paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 28 janv.—1m

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

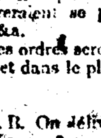

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

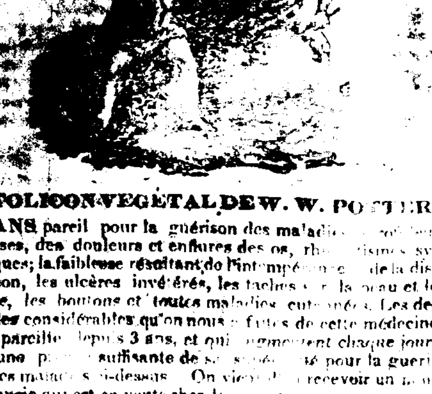

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies [illegible] ses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance [illegible] dissipation, les ulcères invétérés, les taches [illegible] la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de son succès [illegible] pour la guérison des maux ci-dessus. On vient de recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les [illegible]

DUCONGE & PEYCHAUD

16 fév rue de Chartres, No. 39.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Preuves—Succession de feu Baltazard Dusuau—Mardi 26 mars prochain, et les jours suivans, j'exposerai en vente publique, sur l'habitation de feu Baltazard Dusuau, située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la Nelle.-Orléans, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession.

1°. UNE HABITATION située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant perpendiculairement dix-neuf arpens et vingt-huit toises de face au dit fleuve, et les lignes fermantes de 13 degrés 12 minutes et trente secondes, sur une profondeur de quarante arpens—bornée d'un côté par la propriété de MM. Eugène Fortier & Co., et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.

Deux cent cinquante arpens de terre de superficie situés en partie derrière la susdite habitation et en partie derrière [illegible] M. Jh. Dusuau.

2°. 92 ESCLAVES DES DEUX SEXES, au nombre desquels se trouvent des esclaves d'un grand talent [illegible] raffineurs, laboureurs, charretiers, domestiques, [illegible] cuisinières, &c. &c., savoir:

[illegible], âgé de 45 ans; DOMINIQUE, de 40 ans; DIMANCHE, de 45; HENRY, de 34; FRANCOIS, de 60; GABRIEL, de 35; JACQUES, de 50; JEAN, de 40, LAURENT DEBOUIS, de 55; GAIDE, de 35; COLAS, de 45; MAGLOIRE, de 70; TONNY, de 50; FIGARO, de 46; GABRIEL, de 42; JOHN NELSON, de 25; JOSEPH, de 26; LAURENT, de 50; AUGUSTE, de 45; FRANCOIS MULATRE, de [illegible]; VALERE, de 45; VALENTIN, de 45; JANVIER, de 25; AUGUSTE, de 22; JOHN BULL alias MICHEL, de 22; PARIS, de 22; FRANCOIS, de 68; MICHEL, de 25; VALERY, de 21, PANQUE, de 21; BASILE, de 23; LAURENT, de 19, BARTHELEMY, de 18; LAPIN, de 16; CELESTIN, de 16, JOHN, de 26; PETER, de 35; IRAM, de 22, ILLY, de 20, [illegible], de 20, BEN, de 25; CHENEAU, de 10; SALOMON, de 23; NANETTE, de 45, avec ses enfans nommés VIRGIL, de 7 ans, LOUISE, de 4 ans, MANETTE, de 2 ans et SERAPHINE, de 6 mois; ELEONORE, de 56, MARIE, de 45, avec ses enfans nommés COFFY; de 7 et PHILIPPE, de 5; CELESTINE, de 16; MARGUERITE, de 35 et ses enfans ROSETTE, de 9 et VINCENT, de 4; SOPHIE, de 45; PRUDENCE, de 40; MARIANNE, de 45; TOINETTE, de 30; VICTORINE, de 45; SUZANNE, de 30 et son enfant nommé ANTOINE, de 7; GERTRUDE, de 25 et son enfant nommé ——, d'un an; HENRIETTE, de 46 et ses enfans nommés BABE, de 7 et HELOISE, de 3; PAULINE, de 23 et ses enfans nommés JEANNETTE, de 7; VIRGINIE, de 3 et JOE, de 4 mois; JOSEPHINE, de 23 et son enfant FRANCOIS, de 4; CAROLINE, de 22 et son enfant ———, de 10 mois; MARIE-THERESE, de 19; MARICA, de 19 et son enfant d'un an, AJOUA, de 50; ANTOINE, 76, JEAN-LOUIS, de 45, ALEXIS, de 29; ISIDORE, de 36, AZENOUR, de 15; BASTIEN, de 12 ans, NARCISSE, de 10, POUPONNE, de 35; BEN, de 4 et ANDERSON de 15 mois; CATICHE de 15; ARSENE, de 13.

3°. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c.

Aussi—Trente ACTIONS de la Banque de la Louisiane, et dix ACTIONS de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont: L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c. pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant, et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement; et pour les effets mobiliers, au-dessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Les personnes qui désireraient assister à la vente, trouveront un esquif prêt à les traverser.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.

20 fév—10 [illegible] (Signé) J. M. HARANG, Juge.

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Lundi, 11 mars 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—*Succession de Marie Boute Williams, ci-devant épouse de James Vance.*—Sur motion de John Macready, avocat de David Adams, curateur des héritiers absens de la défunte, et que a rendu compte du dit curateur. Il est ordonné par la cour, que les créanciers de la dite succession, et tous ceux que ce'a peut concerner, aient à dire sous dix jours à dater de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait point homologué et approuvé; et le dit curateur chargé de sa fonction et de toute responsabilité. Extrait des minutes.

12 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu E. A. Nerac, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jean Auguste Bordier, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LE soussigné syndic de la faillite de Jackson Oliver, prévient tous ceux qui doivent à la dite faillite que M. Valmont Mathieu est seul chargé de faire les collections.

14 mars—3 NICHOLAS HOEY.

TOILES DE MAISON—400 yards 4-4, première qualité, convenables pour les marchés Mexicains, maintenant en déchargement du navire Undine de Boston, en vente chez

7 mars LINCOLN & GREEN.

17 BALLES de [illegible] coton brun, 36 pouces, reçues par le Wm. Gray et Elvira, en vente chez HARRISON, BROWN & Co,

6 mars rue Royale, No. 117.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Juge Maurian. *Joshua Winters contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, aura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 23 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps toutes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.

18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—*Michel Maher, A. L. M. Damaris, Estevenel & Courvall* contre *Francis McMannus, pour une livraison forcée.*—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de, Francis McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McMannus, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, à sequestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers; Benj. E. Elliott, est nommé pour représenter le dit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues.

Par ordre de la cour,

23 [illegible] F. BUISSON, D. Greffier.

UN des employés de l'Abeille, qui s'y occupe plus particulièrement des traductions françaises et anglaises, se charge de traduire dans l'une ou l'autre langue, avec l'exactitude d'expressions que le sujet exige, les bills, chartes, rapports et généralement tous écrits légaux, politiques, commerciaux et autres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 mars.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New-York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du plâtre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN,
JOHN STEOUD,

De l'ancienne raison de société François & James [illegible]

23 janv

$20 DE RÉCOMPENSE.

PARTI marron le 12 courant, le nègre [illegible] connu sous le nom de BILL, appartenant à Jacques Larose, il a été un bon nombre d'années dans ce pays, il était matelot à bord d'une de ses embarcations, taille ordinaire, âgé d'environ 25 ans, ayant peu de barbe, légèrement marqué de la petite vérole, peau très noire, yeux rouges et vifs: on suppose qu'il sera passé à bord de quelque bateau-à-vapeur et qu'il sera allé dans l'Indiana ou du Kentucky, où il a déjà été. On prévient les capitaines de bâtiments et d'embarcations, de ne pas lui donner asile, sous les peines prévues par la loi. JACQUES LAROSE.

19 fév—1m Nouvelle-Orléans

UN jeune homme versé dans la comptabilité depuis nombre d'années (et pouvant fournir de bons renseignemens) s'offre pour ouvrir, mettre à jour, rectifier ou clore des livres: faire des balances, inventaires, &c., en anglais ou en français et suivant l'importance de la méthode, s'adresser à Chs. Monrose, rue de Chartres.

Il prendrait aussi l'engagement de tenir des livres où il serait occupé que deux ou trois heures par jour.

26 fév—1m

[illegible] tripes jus de [illegible]

A[illegible]TIONS [illegible] Cité à vend[illegible]

P. P[illegible]

[illegible] No. 32 rue Toulouse.